

Comment devenir graphiste auto-entrepreneur

Description

Un graphiste [auto-entrepreneur](#) représente un artiste qui a fait le choix d'être à son compte. Le statut juridique du micro-entrepreneur graphiste peut varier en fonction de son domaine d'activité. En effet, s'offre à lui la possibilité d'exercer en tant que libéral ou bien artisan. Néanmoins, le statut simplifié de [la micro-entreprise](#) présente plusieurs contraintes pour le graphiste qu'il convient de détailler.

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

En quoi consiste le métier de graphiste auto-entrepreneur ?

Le graphiste auto-entrepreneur travaille dans la communication. Son rôle essentiel réside dans **la conception de supports visuels dédiés à la communication**. Pour cela, il utilise des formes graphiques pour faire passer au mieux le message qui lui ait transmis par son client. Le graphiste met en forme le message et aide son client à le faire passer à la cible envisagée. Il s'agit d'un rôle primordial car il contribue à la réputation de la marque, les créations du graphiste étant souvent le premier contact entre le prospect et l'entreprise.

Par ailleurs, le graphiste a de nombreuses compétences dans **la typographie** (art de choisir et de créer des polices d'écriture), **l'usage d'images ou encore la mise en page**. Le graphiste micro-entrepreneur doit être polyvalent et rigoureux tant il peut être amené à travailler pour des clients variés sur des tâches très diverses. Cette polyvalence doit également s'exprimer dans sa capacité à livrer des créations dédiées à **différents supports** : imprimé (supports print, édition), digital (internet, réseaux sociaux), illustration ou encore motion design (animation). À titre d'exemple, le graphiste peut être amené à créer une infographie pour la diffuser dans un prospectus et, en même temps, à l'adapter dans le but de la publier sur des réseaux sociaux ou sur un blog.

Graphiste auto-entrepreneur, libéral ou artisan ?

L'une des questions qui se pose pour le graphiste au moment de [devenir auto-entrepreneur](#)

est de choisir entre l'exercice de son activité en tant que **libéral ou artisan**. Ainsi, il est nécessaire de mettre en lumière la différence entre un graphiste micro-entrepreneur en profession libérale et un graphiste micro-entrepreneur exerçant en tant qu'artisan.

Quel domaine d'activité choisir ?

Pour faire [sa déclaration d'auto-entrepreneur](#), il est nécessaire choisir un **domaine d'activité**. Pour cela, il faut d'abord effectuer la distinction entre l'auto-entrepreneur graphiste exerçant une activité libérale et l'auto-entrepreneur graphiste exerçant en tant qu'artisan. Ce choix peut être particulièrement important car il a des **conséquences** concernant le calcul des cotisations sociales et la validation des trimestres pour l'assurance vieillesse (retraite).

Dans la majorité des cas, le graphiste sélectionne le domaine d'activité « **Techniques Autres que relevant de l'Artisanat** » et obtient donc d'être dans le domaine libéral. L'ensemble des règles du domaine s'applique alors à lui.

Le graphiste auto-entrepreneur en profession libérale

Le graphiste auto-entrepreneur en profession libérale est un graphiste qui exerce au travers d'**une activité de conseil et propose des services intellectuels et conceptuels**. Dans ce cas, le graphiste ne se contente pas uniquement d'appliquer les volontés de ses clients et de suivre leur cahier des charges. Il apporte une **véritable expertise** et dispose de compétences pour aider l'entreprise à tirer une certaine valeur ajoutée de créations graphiques dans la poursuite d'objectifs commerciaux propres.

Ainsi, le micro-entrepreneur n'est pas seulement graphiste mais travaille comme un véritable **consultant en communication** auprès de ses clients. De fait, le graphiste aura le statut d'auto-entrepreneur libéral et le CFE compétent pour son activité sera l'[URSSAF](#).

A noter : le graphiste auto-entrepreneur en profession libérale peut faire le choix, à sa convenance, d'évoluer par la suite vers un autre type d'entreprise individuelle ou vers une société ([SASU ou EURL](#) par exemple).

Le graphiste auto-entrepreneur artisan

En ce qui concerne le photographe graphiste, c'est-à-dire la personne assurant à la fois des clichés photos, leur retouche et leur montage dans **un objectif de satisfaire une demande du client**

, il sera davantage orienté vers le statut d'artisan. Dans ce cas, et à l'instar de ses collègues [plombiers](#), [électriciens](#), [auto-entrepreneur maçon](#) ou [photographes d'illustration](#), le professionnel devra s'orienter vers la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

À noter : A compter de la loi PACTE, [le stage de préparation à l'installation](#) pour les artisans n'est plus une obligation légale.

Comment fonctionne le régime du graphiste auto-entrepreneur en 2023 ?

Le micro-entrepreneur graphiste dispose du même statut juridique que l'ensemble des auto-entrepreneurs. Il fait ainsi face aux mêmes obligations de déclaration de chiffre d'affaires : **mensuellement** ou **trimestriellement** en fonction du choix qui lui convient le mieux.

Par ailleurs, l'auto-entrepreneur graphiste fait face à l'obligation de [payer des cotisations sociales](#) sur le chiffre d'affaires qu'il réalise et doit payer l'impôt sur le revenu (IR) au titre des bénéfices qu'il réalise. Pour cela, il peut choisir le paiement classique de l'impôt sur le revenu ou le [prélèvement libératoire](#). Dans ce dernier cas, il paiera **l'équivalent de l'impôt sur le revenu au moment du paiement de ses cotisations sociales**.

Enfin, il est important de noter que pour bénéficier du statut de l'auto-entreprise, celle-ci est soumise à un [plafonds de chiffre d'affaires](#) **qu'il convient de ne pas dépasser** afin de continuer à bénéficier de cette structure juridique simplifiée d'une part et de [la franchise en base de TVA](#) d'autre part.

Quel sont les prérequis pour devenir graphiste auto-entrepreneur ?

Avant toute chose, il est important de souligner que la profession de graphiste n'est pas une profession réglementée. Il est ainsi possible de s'installer et d'exercer en tant que graphiste **sans aucune condition de diplôme**.

Toutefois, il reste nécessaire de disposer **de nombreuses compétences et de maîtriser certains outils** avant de pouvoir opérer en tant qu'artisan auto-entrepreneur. En effet, la majorité des professionnels disposent d'une formation importante.

À noter : il faut garder à l'esprit que la formation reste un critère de facturation important au moment de fixer vos prix, et ce plus particulièrement au moment de lancer votre activité.

Quelles sont les étapes pour devenir graphiste auto-entrepreneur ?

Pour devenir graphiste micro-entrepreneur et bénéficier de [ce statut avantageux](#), il est nécessaire d'accomplir certaines démarches et formalités avant de débuter son activité. Détaillons précisément chaque étape du lancement de votre projet entrepreneurial .

Etape 1 : Procéder à sa déclaration de début d'activité

Ainsi, il faut d'abord remplir une formulaire directement en ligne sur le site du guichet unique hébergé par l'INPI depuis le 1er janvier 2023 pour déclarer son activité d'auto-entrepreneur. En pratique, il reprend les informations de l'ancien [formulaire P0 AE](#).

Cette déclaration doit **obligatoirement être accompagnée d'un scan ou d'une photocopie d'un justificatif d'identité** suivie de la mention : « *Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette pièce justificative d'identité* » et d'une signature précédée du lieu et de la date.

Une fois cette démarche accomplie, le micro-entrepreneur graphiste recevra [son numéro SIRET](#) ainsi qu'**une information relative au régime d'imposition** et les identités et adresses de ses différents interlocuteurs fiscaux issus du centre des impôts dont il dépend.

Etape 2 : S'immatriculer au registre officiel

Une fois le dossier complet, l'INPI le transmet aux organes administratifs compétents pour [son immatriculation](#) et valider la déclaration d'auto-entrepreneur.

À noter : pour les nouveaux créateurs d'entreprise, cette demande d'immatriculation

est automatiquement transmise au moment de l'annonce du commencement de l'exercice, au registre officiel compétent.

Etape 3 : Facturer et tenir sa comptabilité

À la réception de cette dernière, l'auto-entrepreneur graphiste peut commencer à exercer son activité et ainsi établir des devis ou [factures](#) pour les prestations qu'il souhaite réaliser auprès de ses clients. Il devra également commencer à tenir [sa comptabilité](#) de manière rigoureuse bien que celle relative à l'auto entreprise soit particulièrement **allégée**.

De plus, le micro-entrepreneur devra disposer d'une [compte bancaire dédié à son activité professionnelle](#). Toutefois, il est important de noter que selon les précisions apportées par [la loi PACTE du 23 mai 2019](#), seuls les auto-entrepreneurs dont le chiffre d'affaire annuel **dépasse 10 000 €** sur deux années civiles consécutives sont tenus à cette obligation.

Zoom : Devenir graphiste auto-entrepreneur implique le strict respect de la procédure mentionnée en amont. Afin de vous aider dans vos démarches, LegalPlace vous accompagne dans la [création de votre micro-entreprise](#). Il suffit de remplir un formulaire en ligne, et nos formalistes traiteront votre dossier dans les plus brefs délais.

A quoi ressemble un contrat de graphiste auto-entrepreneur ?

Le [contrat de graphiste freelance](#) est particulièrement important car les créations de ce dernier ont un impact important auprès de ses clients. Ainsi, il convient de porter une attention particulière à certains points avant de le signer.

Point n°1 : la cession des droits d'auteurs et du droit à l'image

La première chose à faire est de régler la question de la cession des droits d'auteur. Quand l'auto-entrepreneur graphiste crée un visuel, il est possible que des droits d'auteurs y soient attachés, en particulier si le travail du graphiste respecte **le critère de l'originalité**.

Ainsi, pour protéger le client et l'auto-entrepreneur graphiste, le contrat doit prévoir la question de la cession des droits d'auteur. Ces derniers peuvent **être cédés gratuitement ou de manière payante** en fonction du niveau de diffusion de la

création par exemple.

Dans les deux cas, il est important d'inclure ce point dans le contrat. De même, **la question du droit à l'image doit être traitée.**

Point n°2 : la validation du bon à tirer (BAT)

Enfin, il faut veiller à inclure la validation du bon à tirer (BAT). Le bon à tirer est un document actant la création du graphiste auto-entrepreneur. Son client valide ce bon à tirer qui sert **de référence pour évaluer la conformité des éléments imprimés**. Le BAT doit être signé par le client avant qu'une impression ne soit livrée.

Une fois l'ensemble de ces éléments validé, le contrat de [graphiste freelance](#) contient les éléments essentiels.

Voici des articles si vous souhaitez obtenir plus d'information sur les métiers éligibles au statut de micro-entrepreneur:

- [Devenir auto-entrepreneur dans l'import-export](#)
- [Cumuler auto-entrepreneur et intermittent ? Est-ce possible ?](#)
- [Comment créer une galerie d'art en auto-entreprise ?](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans le secteur automobile](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans l'e-commerce](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans le secteur de l'art](#)
- [Devenir agent commercial auto-entrepreneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur multiservice](#)
- [Devenir auto-entrepreneur en achat et revente](#)
- [Ouvrir une boutique en ligne en tant qu'auto-entrepreneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur en dropshipping](#)
- [Devenir auto-entrepreneur musicien](#)
- [Vendre ses légumes en auto-entreprise](#)

FAQ

En quoi consiste l'activité de graphiste auto-entrepreneur ?

Le graphiste auto-entrepreneur travaille dans la communication. Son rôle essentiel réside dans la conception de supports visuels dédiés à la communication. Pour cela, il utilise des formes graphiques pour faire passer au mieux le message qui lui ait

transmis par son client. Le graphiste met en forme le message et aide son client à le faire passer à la cible envisagée. Il s'agit d'un rôle primordial car il contribue à la réputation de la marque, les créations du graphiste étant souvent le premier contact entre le prospect et l'entreprise.

Quel domaine d'activité choisir pour devenir graphiste auto-entrepreneur ?

Pour faire sa déclaration d'auto-entrepreneur, il est nécessaire choisir un domaine d'activité. Le graphiste auto-entrepreneur peut choisir entre exercer une activité libérale ou bien artisanale. Ce choix peut être particulièrement important car il a des conséquences concernant le calcul des cotisations sociales et la validation des trimestres pour l'assurance vieillesse (retraite). Sachez toutefois que dans la majorité des cas, le graphiste sélectionne le domaine d'activité « Techniques Autres que relevant de l'Artisanat » et obtient donc d'être dans le domaine libéral.

Quelles sont les démarches préalables pour devenir pâtissier auto-entrepreneur ?

Avant toute chose, il est important de souligner que la profession de graphiste n'est pas une profession réglementée. Il est ainsi possible de s'installer et d'exercer en tant que graphiste sans aucune condition de diplôme. Toutefois, il reste nécessaire de disposer de nombreuses compétences et de maîtriser certains outils avant de pouvoir opérer en tant qu'artisan auto-entrepreneur. En effet, la majorité des professionnels disposent d'une formation importante.

Quelles sont les formalités pour créer son auto-entreprise de graphisme en 2023 ?

Il faut être majeur, ne pas faire l'objet d'une mesure de tutelle ou de curatelle, ni faire l'objet d'une interdiction de gérer une entreprise. Il faut également transmettre les documents suivants :

- une déclaration de micro-entreprise datée et signée,

- une attestation sur l'honneur de non-condamnation,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois et enfin,

Et en option, il est possible de fournir une attestation de stage de préparation à l'installation pour les activités artisanales.

Pourquoi créer une auto-entreprise pour devenir graphiste ?

La création d'une telle structure est simplifiée. De plus, cela permet une imposition forfaitaire des bénéficiaires, un calcul simplifié des charges sociales (12,80 % pour les activités de commerce et de fourniture d'hébergement, 22 % pour les activités de prestations de services relevant des BIC et des BNC, ainsi que pour les professions libérales non réglementées et enfin 22 % pour les activités libérales relevant de la CIPAV). Grâce à l'auto-entreprise, il est possible d'obtenir une exonération de la TVA jusqu'à un certain seuil et un assouplissement des formalités administratives et comptables.

Existe-t-il un plafond de chiffres d'affaire en 2023 pour les entrepreneurs graphistes ?

Concernant les activités libérales et artisanales comme la profession de graphiste, le plafond annuel est de 77 700€ HT.